

Avant-propos

Dès sa première édition, l'ouvrage *Réussir les concours ITRF* a permis à de nombreux candidats de toutes catégories de préparer de manière optimale les concours de la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage », en leur offrant un socle commun de connaissances.

Synthèse des notions essentielles et des annales corrigées, les pages qui suivent offrent en effet un accompagnement complet : outils de révisions, méthodologies illustrées et conseils expérimentés permettant à chacun de garder le cap vers son objectif et de maintenir intacte sa motivation jusqu'au jour J.

La préparation d'un concours est exigeante, digne d'un marathon où seules l'endurance et la persévérance de chacun finiront par être récompensées.

C'est également une aventure personnelle, un chemin initiatique au fil duquel on fait des rencontres, on se découvre, on se défie et on se dépasse, en espérant bien évidemment une issue favorable. Dans le cas contraire, vous en sortirez enrichi et vous aurez déjà une vraie longueur d'avance sur les autres candidats si tant est que vous décidiez de renouveler l'aventure l'année suivante. Passer un concours représente ainsi une réelle opportunité d'évoluer personnellement, et en cas de réussite, d'être acteur du changement de sa propre vie.

« ... Je ne m'arrêterai que sur la ligne d'arrivée ! »

Le mot de l'autrice

Lauréate des trois catégories du concours ITRF externe de la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage », j'ai été, comme vous, une candidate ambitieuse et déterminée à devoir se lancer dans la méticuleuse préparation requise par les différentes épreuves.

L'histoire est belle, certes, mais le chemin n'a pas toujours été facile : il faut tenir la distance dans la durée et, au cours de cette période, s'interroger sur ses doutes et ses angoisses, ne jamais perdre de vue son objectif et se déculpabiliser de continuer à profiter de sa vie.

Consciente de l'importance des connaissances à acquérir pour être prête le jour J, j'ai peu à peu développé une méthode d'apprentissage unique qui m'a permis de passer de la catégorie C à la catégorie A en seulement 2 ans !

Forte de cette démarche originale et de mon expérience des concours, j'ai le plaisir de vous proposer un ouvrage qui saura vous accompagner à chaque étape de votre préparation.

Vous trouverez notamment dans cette deuxième édition 1 570 questions d'annales corrigées et de précieuses informations sur les jurys grâce à mes échanges inédits avec Damien Pozard, expert, membre et président de nombreux jurys ITRF, que je tiens à remercier chaleureusement pour ces entretiens.

Je vous souhaite une belle aventure et j'espère à très bientôt, cher collègue !

« Les concours de la filière ITRF ont longtemps été peu connus en dehors de la sphère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Depuis quelques années, ils ont tendance à se démocratiser et les candidats sont désormais de plus en plus nombreux à tenter l'aventure afin d'intégrer un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

En tant qu'expert, membre et président de jurys de concours ITRF, j'ai tout de suite trouvé judicieuse cette idée d'élaborer un ouvrage de travail inédit, entièrement dédié à notre filière, afin d'aider les candidats à se préparer aux épreuves de la BAP J. C'est donc avec plaisir que j'ai accepté la proposition d'Eve de partager mon expérience auprès des candidats. Mes nombreux échanges avec cette autrice passionnée ont ainsi permis d' étoffer cet ouvrage de tout ce que j'ai pu constater au fil des différentes sessions ces dernières années.

Je tiens à remercier grandement Eve pour sa confiance. »

Damien POZARD,
Jury ITRF depuis 2016
Expert ITRF depuis 2017

Remerciements

Cela faisait quelques années que j'avais envie de transmettre ce que j'avais appris au fil des concours, sans vraiment prendre le temps d'y réfléchir à tête reposée.

« ... Et si tu écrivais un livre ? » m'a un jour suggéré mon amie Krystalie. L'idée m'a d'abord semblé curieuse puis n'a finalement plus voulu quitter mes pensées. Un livre ! Et pourquoi pas ?

Ce fut le début d'une longue aventure durant laquelle j'ai œuvré avec rigueur et passion afin de vous offrir l'ouvrage que j'aurais moi-même aimé trouver lorsque j'étais candidate.

J'ai conscience que ma démarche est tout à fait originale et dénote clairement parmi les autres ouvrages de préparation aux concours présents sur le marché. Néanmoins, je souhaitais proposer une approche sensible, quasiment d'égal à égal : celle d'une ancienne candidate qui s'adresse aux futurs candidats.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui m'ont accompagnée dans cette belle aventure : mes proches – Johan, mon conjoint, pour son indéfectible soutien, ma famille qui a suivi de près chacune de mes aventures, Elena, Krystalie, Philippe, Richard et Xavier grâce à qui tout devient possible, Daniel pour sa bienveillance si inspirante ; les professionnels – l'équipe Dunod, Damien Pozard, expert, membre et président de jurys ITRF, Anne-Gaëlle Grosrenaud, diététicienne-nutritionniste, maître Étienne Bucher, avocat au barreau de Paris, l'équipe de l'agence IRCF pour le développement du site reussir-les-concours-itrfr.fr ; mes tous premiers lecteurs pour leurs précieux avis et aussi tous les collègues que j'ai eu le plaisir de croiser sur ma route depuis mon entrée dans la fonction publique !

N'hésitez pas à me faire part de toute question, suggestion ou avis en me contactant à l'adresse texier.itrf@gmail.com.

1

Les concours de la fonction publique

Le secteur public est le premier employeur de France car il totalise 5,7 millions d'agents¹ répartis dans les trois fonctions publiques :

- la fonction publique d'État (FPE), qui emploie 2,5 millions d'agents (44 %) ;
- la fonction publique territoriale (FPT), qui emploie 2 millions d'agents (35 %) ;
- la fonction publique hospitalière (FPH), qui emploie 1,2 million d'agents (21 %).

Les fonctionnaires sont en principe recrutés par concours, soit un « examen où n'est admis qu'un nombre limité et déterminé à l'avance de candidats qui, après classement, obtiennent une place, un titre, un prix » (définition du dictionnaire *Larousse*).

En effet, le recrutement par concours est jugé le plus apte à garantir à tous un égal accès à la fonction publique, assuré non seulement par la transparence des règles du concours (diplômes, nature des épreuves, programmes...), mais aussi par l'impartialité du jury qui fonde son jugement sur le mérite de chacun.

Par ailleurs, il existe trois types de concours, qui correspondent à différents profils de candidats :

- le concours externe pour les nouveaux entrants ;
- le concours interne pour la promotion des agents ayant l'ancienneté requise ;
- le troisième concours pour les salariés du secteur privé souhaitant accéder au secteur public.

La FPE, dans son versant « Éducation nationale et Enseignement supérieur », rassemble les personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, sociaux et de santé (BIATSS), qui représentent plus de 133 000 agents. Parmi ces derniers, la majorité (46 %) sont des personnels de l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (AENES), suivis par les personnels ingénieurs, techniciens – parfois, le terme « administratifs » est ajouté – de recherche et de formation (IT(A)RF) à hauteur de 39 %. Les personnels de la filière médico-sociale (9 %), de bibliothèque (5 %) et ouvrière (1 %) arrivent en troisième position.

1. Soit un emploi sur cinq.

2

Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

En passant un seul et même concours, un agent ITRF peut exercer ses fonctions dans différents types de structures rattachées au ministère de l'Éducation nationale (MEN) ou au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) :

- les établissements publics d'enseignement supérieur (ex. : universités, instituts nationaux polytechniques, écoles d'ingénieurs) ;
- les établissements publics de recherche ;
- les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ;
- les grands établissements (ex. : Collège de France, Observatoire de Paris, Muséum national d'histoire naturelle, Conservatoire national des arts et métiers) ;
- des établissements sous tutelle d'un ou plusieurs ministères ;
- les rectorats d'académie ;
- les collèges et lycées ;
- le Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et son réseau ;

et même auprès d'autres ministères¹ !

Les métiers mêmes des agents ITRF peuvent être très variés, avec 8 branches d'activités professionnelles (BAP), 35 familles d'activités et 242 emplois-types cartographiés² (ex. : administration, restauration, informatique), répartis entre les différents corps des personnels ITRF :

- corps des ingénieurs de recherche (IGR) ou d'études (IGE) et assistants ingénieurs³ (ASI) – catégorie A : fonctions d'études générales, de conception et de direction ;
- corps des techniciens de recherche et de formation⁴ (TECH) – catégorie B : fonctions d'application ;
- corps des adjoints techniques de recherche et de formation⁵ (ADJ) – catégorie C : tâches d'exécution.

À titre d'information, voici les statistiques des recrutements ITRF :

	2021	2022	2023
Nombre total de concours organisés	1 309	1 703	1 791
Nombre d'emplois-types	2 088	2 689	2 816
Nombre de candidats inscrits et recevables	25 120	24 848	24 707

1. Dans le cadre d'une mutation, par exemple.

2. Le détail de chaque emploi-type est consultable sur la page du Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur (REFERENS) : <https://data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pages/referens>.

3. Respectivement 5,76 %, 19,73 % et 9,1 % des effectifs.

4. 27,2 % des effectifs.

5. 38,2 % des effectifs.

2 : Les personnels ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)

	2021	2022	2023
Nombre de candidats présents à l'admissibilité	21 756	22 166	22 241
Nombre de candidats admissibles	8 837	9 818	9 376
Taux de réussite à l'admissibilité (en %)	35,17	39,14	37,72
Nombre de candidats présents à l'admission	5 467	6 138	5 902
Nombre de candidats admis sur liste principale (LP)	1 748	2 176	2 238
Taux de réussite à l'admission (en %)	6,95	8,67	9
Nombre de candidats admis sur liste complémentaire (LC ¹)	845	1 018	959

La BAP J « gestion et pilotage » est celle qui offre le plus grand nombre de postes chaque année et l'agent pourra, au cours de sa carrière, exercer dans l'une ou plusieurs des six familles d'activités professionnelles qui la composent :

- administration et pilotage ;
- affaires juridiques ;
- formation continue, orientation et insertion professionnelle ;
- gestion financière et comptable ;
- partenariat, valorisation de la recherche, coopération internationale ;
- ressources humaines.

Ces six familles totalisent 33 emplois-types, tels qu'« assistant des affaires juridiques », « gestionnaire financier et comptable » ou encore « responsable de la coopération internationale ».

Remarque

Cet ouvrage s'appuie exclusivement sur les annales de la famille « administration et pilotage² », qui compte sept emplois-types, répartis entre les cinq corps :

- corps IGR (cat. A) : responsable de l'administration et du pilotage ;
- corps IGE (cat. A) : chargé de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel ; chargé du contrôle de gestion, d'études et d'évaluation ; chargé des achats et des marchés ;
- corps ASI (cat. A) : assistant en gestion administrative ;
- corps TECH (cat. B) : technicien en gestion administrative ;
- corps ADJ (cat. C) : adjoint en gestion administrative.

1. Selon les établissements affectataires, les admis sur LC peuvent également se voir proposer un poste à l'issue du concours et ce, sans qu'il y ait de désistement sur la LP.

2. Les annales de la famille « administration et pilotage » peuvent également être transverses aux autres familles de la BAP J. Si vous souhaitez présenter un concours de la BAP J hors famille « administration et pilotage », vous devez toutefois compléter cet ouvrage avec les annales correspondantes afin d'assurer l'exhaustivité de votre préparation. L'ensemble des annales (non corrigées) des concours ITRF de la BAP J est disponible sur concours.univ-lyon1.fr/annales-des-concours/bap-j.

3

Les concours ITRF

1 Préalables

Titulaire ou contractuel, le candidat doit, au premier jour des épreuves d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, de la Suisse, d'Andorre ou de Monaco (excepté pour la catégorie A) ;
- avoir le niveau de diplôme correspondant au concours ;
- jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations inscrites sur le bulletin n° 2 du casier judiciaire ;
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

2 Conditions et recevabilité des candidatures

a. Pour le concours externe

Le candidat qui souhaite s'inscrire au concours externe doit posséder le diplôme requis¹ ou, le cas échéant, une équivalence.

Concours	Diplôme requis	Demande d'équivalence possible
IGR	Diplômes de niveau 7 (master, DEA, DESS, diplôme d'ingénieur) ou supérieur (doctorat, habilitation à diriger des recherches)	Au titre du diplôme (diplôme délivré par un établissement public ou privé, titre universitaire étranger) ou de la qualification professionnelle
IGE	Diplômes de niveau 6 (licence LMD, licence professionnelle, BUT, master)	Au titre de la qualification professionnelle
ASI	Diplômes de niveau 5 (BTS, DUT, DEUST) ou supérieur	
TECH de classe supérieure et exceptionnelle		
TECH de classe normale		
ADJ	Diplômes de niveau 4 (baccalauréat)	
	Diplômes de niveau 3 (CAP, BEP)	

1. La condition de diplôme doit être remplie au premier jour de l'épreuve d'admissibilité.

3 : Les concours ITRF

Les sportifs de haut niveau et les parents d'au moins trois enfants sont dispensés de la condition de diplôme¹.

Concernant les diplômes étrangers

Le candidat qui possède un diplôme étranger doit fournir une attestation de niveau d'études. Cette attestation de comparabilité est délivrée uniquement par le centre ENIC-NARIC, qui va évaluer le diplôme par rapport à la nomenclature française des niveaux de formation et au cadre européen des certifications.

Les diplômes non rédigés en français doivent également être accompagnés d'une traduction effectuée par un traducteur assermenté, dont la liste est disponible auprès des services culturels des ambassades à Paris, des préfetures, des tribunaux et des mairies.

Attention

La procédure est longue !

Pour les IGR uniquement : une demande d'équivalence au titre du diplôme est à compléter impérativement. Elle est cumule avec l'équivalence au titre de la qualification professionnelle.

Concernant les demandes d'équivalence

Les candidats ne remplissant pas les conditions de diplôme doivent déposer un dossier de demande d'équivalence au titre de la qualification professionnelle. Le candidat doit avoir exercé une activité professionnelle salariée ou non salariée dans la même catégorie socioprofessionnelle que celle à laquelle il veut accéder par concours.

Le dossier d'équivalence est à fournir en deux exemplaires en même temps que le dossier de concours. Il comportera :

- pour le secteur privé : les photocopies des certificats de travail et des contrats de travail ;
- pour le secteur public : contrats, arrêté de nomination dans le corps actuel et rapport du supérieur hiérarchique précisant la nature, la durée et la catégorie d'emploi des fonctions exercées (A, B ou C) ;

Important

Joignez une copie de votre diplôme le plus élevé, si vous possédez un diplôme.

- une synthèse des différents employeurs (du plus récent au plus ancien), des principales fonctions occupées, des différents lieux et périodes concernés.

Le dossier sera examiné par la commission d'équivalence *ad hoc* si le candidat est admissible.

L'équivalence accordée sera valide pour un corps (corps-grade pour les TECH) toutes BAP confondues.

1. À ce titre, le dossier d'inscription doit être complété par :

– une photocopie du livret de famille pour les parents d'au moins 3 enfants (ou de toute pièce permettant d'apprécier la situation dans le cas des familles recomposées) ;
– une attestation spécifiant leur inscription sur la liste ministérielle, délivrée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, pour les sportifs de haut niveau.

b. Pour le concours interne

Le candidat qui souhaite s'inscrire au concours interne doit cumuler deux conditions : avoir l'ancienneté et la position requises.

Ancienneté requise au 1^{er} janvier de l'année du concours

Concours	Ancienneté requise (au 1 ^{er} janvier de l'année du concours)
IGR	Être déjà de catégorie A (ou équivalent) et justifier de 7 ans de services publics en catégorie A (ou équivalent)
IGE	5 ans de services publics
ASI	4 ans de services publics
TECH de classe supérieure et exceptionnelle	
TECH de classe normale	
ADJ	1 an de services publics

Position du candidat

Le candidat doit être :

- en activité ;
- en détachement ;
- en congé parental ;
- en cours d'accomplissement du service national.

c. Pour la troisième voie

Le troisième concours ne permet d'accéder qu'aux corps des ASI et des IGE. Le candidat qui souhaite passer le troisième concours doit justifier de l'exercice, pendant 4 ans minimum :

- d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ;
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- d'une ou plusieurs activités en tant que responsable, même bénévole.

À noter

Ces exercices ne sont pris en compte que si le candidat n'avait pas la qualité d'agent public (contractuel ou fonctionnaire), de magistrat ou de militaire.

3 Inscription sur le serveur Web ITRF¹

a. Calendriers des concours ITRF

Pour la catégorie A

Avril	Ouverture du serveur Web ITRF ²
Mai-juin	Épreuves d'admissibilité
Juin	Résultats d'admissibilité ³
Septembre	• Date limite du CV et de la lettre de motivation sur Web ITRF • Épreuves d'admission
Fin septembre	Résultats d'admission
Décembre	Affectation

Pour les catégories B et C

Avril	Ouverture du serveur Web ITRF ⁴
Mai-juin	Épreuves d'admissibilité
Juin	• Résultats d'admissibilité⁵ • Date limite du CV et de la lettre de motivation sur Web ITRF • Épreuves d'admission
Fin juin-début juillet	Résultats d'admission
Septembre	Affectation

b. Conseils pour la préparation de votre dossier d'inscription

- Télécharger le dossier d'inscription pour pouvoir le compléter.
- Conserver précieusement le numéro de candidat et le code figurant sur la première page du dossier d'inscription, car ils sont indispensables dans le suivi de votre candidature.
- Présenter le dossier dans l'ordre imposé.

Important

Dans le dossier de candidature figurent plusieurs pages qui concernent la direction des ressources humaines. La page « État des services publics » doit être remplie par votre gestionnaire : n'attendez pas le dernier jour pour le solliciter !

- Signer les pages quand cela est demandé.
- Faire une copie du dossier avant de l'envoyer au centre organisateur.

1. Pour accéder au serveur Web ITRF : itr.education.gouv.fr/itr/menuaccueil.do.
2. Aucun dossier envoyé après la date limite ne sera pris en compte, le cachet de la poste faisant foi.
3. Focus jury : découvrez le déroulé de la délibération du jury d'admissibilité dans les compléments en ligne.
4. Aucun dossier envoyé après la date limite ne sera pris en compte, le cachet de la poste faisant foi.
5. Focus jury : découvrez le déroulé de la délibération du jury d'admissibilité dans les compléments en ligne.

- Imprimer et renvoyer le dossier papier en recommandé au centre organisateur du concours ou du recrutement¹ avant la date et l'heure fixées par l'arrêté d'ouverture.

Pour la catégorie A uniquement : signer la deuxième page du dossier, qui rappelle les affectataires ayant ouvert un poste au concours et qui indique ceux choisis par le candidat. Le candidat ne peut plus modifier son choix d'affectataires après la date de clôture des inscriptions.

Important

Au titre de l'article 6 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006, dans le cadre de vos épreuves d'admissibilité ou d'admission aux concours, l'administration peut prendre en charge vos frais de déplacement pour un aller-retour par année civile. À cet égard, vous pouvez adresser au service des ressources humaines de votre établissement :

- votre demande de remboursement des frais de déplacement au concours dûment complétée et signée ;
- toute pièce attestant que vous êtes en activité à la date des épreuves (ex. : fiche de paie, attestation) ;
- votre convocation aux épreuves du concours ;
- votre attestation de présence (à demander lors de votre émargement aux différentes épreuves) ;
- vos titres de transport ;
- votre RIB.

4 Présentation des concours de catégorie A

La catégorie A est composée de trois corps et de six niveaux de recrutement :

- IGR hors classe, IGR de 1^{re} classe, IGR de 2^e classe ;
- IGE hors classe et IGE ;
- ASI.

Les concours de catégorie A sont des concours nationaux à phase d'admission locale : le candidat passe l'admissibilité dans l'établissement organisateur du concours et, s'il est admissible, il devra passer l'oral d'admission dans chacun des établissements affectataires choisis².

La composition des jurys est strictement encadrée (respect du rang hiérarchique, parité femmes-hommes, présence d'experts...) et doit être affichée au plus tard le matin de la première épreuve. Le jury doit respecter des principes fondamentaux : discrétion, confidentialité, égalité de traitement des candidats et dans le déroulement des épreuves, respect des textes réglementaires et souveraineté du jury. Il existe un jury pour chaque phase :

- phase d'admissibilité : un jury d'admissibilité national, nommé par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR). Il évalue les candidats à partir des compétences requises pour occuper l'emploi-type ;

1. Sous réserve de l'annonce ministérielle d'une dématérialisation totale ou partielle des dossiers.

2. Si vous êtes déclaré admissible et que vous décidez finalement de ne pas vous rendre à l'oral d'admission dans un établissement affectataire, il convient de le prévenir, par politesse.

3 : Les concours ITRF

- phase d'admission : un jury d'admission local, nommé par le recteur ou le vice-recteur d'académie affectataire, le président, le directeur ou le responsable de l'établissement ou du service dans lequel le ou les postes sont à pourvoir. Il sélectionne parmi les candidats admissibles ceux correspondant le mieux aux spécificités du ou des postes à pourvoir.

a. Concours externe

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Durée (heures)	Coefficient
IGR	Étude du dossier pédagogique	/	4
IGE			
ASI	Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique ou traitement de questions et résolution de cas pratiques	3	

Phase d'admission

Oral d'admission au sein de chaque établissement affectataire, à partir d'un CV et d'une lettre de motivation saisis via l'application Web ITRF avant l'épreuve.

Corps	Épreuve et durée	Coefficient
IGR	Entretien de 45 minutes, dont une présentation de 10 minutes maximum	5
IGE	Entretien de 30 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum	
ASI	Entretien de 30 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum. <i>À noter : le jury peut prévoir l'exécution d'une épreuve pratique en sa présence. La durée totale de l'épreuve ne pourra alors pas excéder 2 heures, y compris le temps consacré à la préparation et à l'exécution de l'épreuve.</i>	

b. Concours interne

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Coefficient
IGR	Étude du dossier pédagogique	2
IGE		
ASI		

Phase d'admission

Oral d'admission au sein de chaque établissement affectataire, à partir d'un CV et d'une lettre de motivation saisis via l'application Web ITRF avant l'épreuve.

Corps	Épreuve et durée	Coefficient
IGR	Entretien de 45 minutes, dont une présentation de 10 minutes maximum	4
IGE	Entretien de 30 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum	
ASI	Entretien de 30 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum	

c. Troisième voie

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Durée (heures)	Coefficient
IGR	Étude du dossier pédagogique	/	4
ASI	Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique ou traitement de questions et résolution de cas pratiques	3	

Phase d'admission

Oral d'admission au sein de chaque établissement affectataire, à partir d'un CV et d'une lettre de motivation saisis via l'application Web ITRF avant l'épreuve.

Corps	Épreuve et durée	Coefficient
IGE	Entretien de 30 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum	5
ASI	Entretien de 30 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum.	

5 Présentation des concours de catégorie B

La catégorie B est composée d'un seul corps et de deux niveaux de recrutement :

- [Rare] TECH de classe supérieure (TCS) et de classe exceptionnelle ;
- TECH de classe normale (TCN).

Le concours de catégorie B est un concours académique : le candidat passe l'admissibilité dans l'établissement organisateur du concours dans l'académie choisie.

La composition des jurys est strictement encadrée (respect du rang hiérarchique, parité femmes-hommes, présence d'experts...) et doit être affichée au plus tard le matin de la première épreuve. Le jury doit respecter des principes fondamentaux : discrétion, confidentialité, égalité de traitement des candidats et dans le déroulement des épreuves, respect des textes réglementaires et souveraineté du jury. Il n'existe qu'un seul jury d'admissibilité et d'admission, nommé par le recteur ou le vice-recteur d'académie, le président, le directeur ou le responsable de l'établissement ou du service dans lequel le ou les postes sont à pourvoir.

3 : Les concours ITRF

a. Concours externe

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Durée (heures)	Coefficient
TCS et exceptionnelle	Rédaction d'une note à partir d'un dossier technique ou traitement de questions et résolution de cas pratiques	3	3
TCN	Traitement de questions et résolution de cas pratiques		

Phase d'admission

Oral d'admission à partir d'un CV et d'une lettre de motivation saisis via l'application Web ITRF avant l'épreuve.

Corps	Épreuve et durée	Coefficient
TCS et exceptionnelle	Entretien de 25 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum.	5
TCN	<i>À noter : le jury peut prévoir l'exécution d'une épreuve pratique en sa présence. La durée totale de l'épreuve ne pourra alors pas excéder 3 heures, y compris le temps consacré à la préparation et à l'exécution de l'épreuve.</i>	

b. Concours interne

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Coefficient
TCS et exceptionnelle	Étude du dossier pédagogique	2
TCN		

Phase d'admission

Oral d'admission à partir d'un CV et d'une lettre de motivation saisis via l'application Web ITRF avant l'épreuve.

Corps	Épreuve et durée	Coefficient
TCS et exceptionnelle	Entretien de 25 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum	4
TCN		

6 Présentation des concours et du recrutement direct de catégorie C

La catégorie C est composée d'un seul corps et de trois niveaux de recrutement :

- ADJ principal de 1^{re} et de 2^e classe, par concours ;
- ADJ par recrutement direct externe.

Le concours de catégorie C est un concours académique : le candidat passe l'admissibilité dans l'établissement organisateur du concours dans l'académie choisie.

La composition des jurys est strictement encadrée (respect du rang hiérarchique, parité femmes-hommes, présence d'experts...) et doit être affichée au plus tard le matin de la première épreuve. Le jury doit respecter des principes fondamentaux : discrétion, confidentialité, égalité de traitement des candidats, égalité dans le déroulement des épreuves, respect des textes réglementaires et souveraineté du jury. Il n'existe qu'un seul jury d'admissibilité et d'admission, nommé par le recteur ou le vice-recteur d'académie, le président, le directeur ou le responsable de l'établissement ou du service dans lequel le ou les postes sont à pourvoir.

a. Concours externe des adjoints principaux de 1^{re} et de 2^e classe

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Durée (heures)	Coefficient
ADJ de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	Traitement de questions et résolution de cas pratiques	2	3

Phase d'admission

Oral d'admission à partir d'un CV et d'une lettre de motivation saisis via l'application Web ITRF avant l'épreuve.

Corps	Épreuve et durée	Coefficient
ADJ de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	Entretien de 20 minutes, dont une présentation de 5 minutes maximum. <i>À noter : le jury peut prévoir l'exécution d'une épreuve pratique en sa présence. La durée totale de l'épreuve ne pourra alors pas excéder 3 heures, y compris le temps consacré à la préparation et à l'exécution de l'épreuve.</i>	5

b. Concours interne des adjoints principaux de 1^{re} et de 2^e classe

Phase d'admissibilité

Corps	Épreuve	Coefficient
ADJ de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	Étude du dossier	2